

# Titres négociables à moyen terme/à court terme

(Negotiable European Medium Term Notes/ Commercial Paper - NEU CP/MTN)<sup>1</sup>

## Programme non garanti (ESG à préciser)

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)	
<b>Nom du programme</b>	Nom de l'émetteur, NEU CP/MTN  Indiquer la thématique du programme dans le nom (si pertinent) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si Utilisation des fonds (« <i>use of proceeds</i> ») pour financer des projets : « Green NEU CP/MTN » si verts/ « Social NEU CP/MTN » si Sociaux « Sustainable NEU CP/MTN » si « Durables »</li> <li>Ou</li> <li>- Si (« <i>general purpose</i> ») et rendement du titre indexé à des indicateurs clés (« <i>Key Performance Indicators</i> ») : « Sustainable Linked NEU CP/MTN » si liés au développement durable, « Green Linked NEU CP/MTN » si Verts, « Social Linked NEU CP/MTN » si Sociaux</li> </ul>
<b>Nom de l'émetteur</b>	Dénomination sociale
<b>Type de programme</b>	NEU CP/MTN Cette dénomination sera utilisée dans toutes les rubriques concernées de la DF
<b>Plafond du programme (en euro)</b>	À compléter
<b>Notation du programme</b>	« Noté » en précisant les noms de ou des agences attribuant une notation financière au programme Ou « non Noté »
<b>Arrangeur</b>	Dénomination sociale ou « sans objet »
<b>Conseil (s) à l'introduction</b>	Dénomination sociale ou « sans objet »
<b>Conseil (s) juridique (s)</b>	Dénomination sociale ou « sans objet »
<b>Agent(s) domiciliaire(s)</b>	Dénomination sociale
<b>Agent(s) placeur(s)</b>	Dénomination sociale
<b>Date de signature de la documentation financière</b>	JJ/MM/AAAA
<b>Mise à jour par avenant</b>	« Sans objet » ou Objet de l'avenant, date de signature et n° de la page où figure l'avenant
<b>Notation(s) extra-financière(s) de l'émetteur</b>	Mention, le cas échéant, d'une(de) notation(s) extra-financière(s) et nom(s) de(des) l'agence(s).
<b>Standard suivi</b>	Mentionner le cahier des charges suivi.
<b>Obtention d'un label</b>	Mention, le cas échéant, d'un label pour les titres émis

<sup>1</sup> Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

<b>Seconde opinion par un expert indépendant (sur la conformité du <i>framework</i> avec les réglementations/standards/principes et/ou avec la stratégie de l'émetteur...)</b>	Nom du vérificateur externe Indiquer la portée de l'attestation. Indiquer où l'investisseur peut consulter la Seconde Opinion.
<b>Troisième opinion par un expert indépendant (sur l'allocation des fonds et/ou sur le rapport d'allocation des fonds...)</b>	Nom du vérificateur externe Indiquer la portée de l'attestation. Indiquer où l'investisseur peut consulter la Troisième Opinion.
<b>Pour les titres dont le rendement est indexé à des indicateurs clés, vérification du respect de l'évaluation (ou des indicateurs clés utilisés)</b>	Nom du ou des vérificateur(s) externe Indiquer la portée de l'attestation. Indiquer où l'investisseur peut consulter l'attestation (ou équivalent). Préciser également la fréquence à laquelle le(s) vérificateur(s) externe(s) procède à cette vérification.

\*1 Présentation et contenu conformes à la recommandation de place ACI France, AFTE et AFG

*Documentation établie en application des articles L 213-1 A à L 213-4-1 du Code monétaire et financier*

Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

**BANQUE DE FRANCE**  
**Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)**  
**Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)**  
**S2B-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)**  
**39, rue Croix des Petits Champs**  
**75049 PARIS CEDEX 01**

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/politique-monnaire/financements-de-marche/marche-des-titres-negociables-court-et-moyen-terme-neu-cp-neu-mtn>

<b>1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION ESG</b>		
<b>Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures</b>		
<b>1.1</b>	<b>Nom du programme</b>	Nom de l'émetteur, NEU CP/MTN + thématique « Vert », « Social », « Durable » ou « Indexé à des indicateurs clés liés au développement durable »
<b>1.2</b>	<b>Type de programme</b>	NEU CP/MTN
<b>1.3</b>	<b>Dénomination sociale de l'Émetteur</b>	Dans le cas d'une succursale, préciser « agissant par l'intermédiaire de sa succursale de... »
<b>1.4</b>	<b>Type d'émetteur</b>	Établissement de crédit, entreprise non financière, organisme de titrisation, collectivité territoriale, etc... selon les catégories définies à l'article L.213-3 du Code monétaire et financier
<b>1.5</b>	<b>Objet du programme</b>	Financement de besoins généraux de l'émetteur  Ou  Programme « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé à des indicateurs clés au développement durable » renvoyer au § 4  (Choisir uniquement l'une des deux options : tous les titres émis dans un programme « à thème » doivent se conformer à ce thème. Si l'émetteur souhaite émettre des titres « non durables », il doit prévoir un programme distinct).
<b>1.6</b>	<b>Plafond du programme (en Euro)</b>	À compléter Si émissions en devises, ajouter « ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise autorisée »
<b>1.7</b>	<b>Forme des titres</b>	Fournir la description des titres émis (dématérialisés, au porteur, inscrits en compte, etc.). ou - Mentionner : « Les titres du programme sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur ».
<b>1.8</b>	<b>Rémunération</b>	• Indiquer « la rémunération est libre » si les trois formes de rémunération (taux fixe, taux variable ou révisable, taux structuré) sont retenues.  Dans le cas contraire, indiquer quelle forme de rémunération est retenue ou le mécanisme d'ajustement retenu (en renvoyant à ladite annexe).  Programme « Indexé à des indicateurs clés liés » : se référer au § 4  Compléter, le cas échéant, en conservant ou en amendement les mentions figurant dans la documentation financière précédente.
<b>1.9</b>	<b>Devises d'émission</b>	Mentionner : « Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission ».

1.10	<b>Maturité</b>	<p>L'échéance des titres négociables à court terme sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes, la durée des émissions de ces titres ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).</p> <p>Compléter, le cas échéant, en conservant ou en amendant les mentions figurant dans la documentation financière précédente.</p>
1.11	<b>Montant unitaire minimal des émissions</b>	<p>150 000 euros ou Tout autre montant supérieur (ou la contrevaieur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission)</p>
1.12	<b>Dénomination minimale des Titres de créances négociables</b>	<p>Indiquer « En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des titres de créances négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaieur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission »</p>
1.13	<b>Rang</b>	Compléter ou indiquer « Optionnel* »
1.14	<b>Droit applicable au programme</b>	Compléter par « droit français » ou « Optionnel* »
1.15	<b>Admission des TCN sur un marché réglementé</b>	<p>Indiquer : Non ou Oui Dans l'affirmative, mentionner : « L'ensemble, ou une partie seulement, des titres émis dans le cadre de ce programme pourront être admis à la négociation sur <b>[indiquer la place de cotation]</b>. Il pourra être vérifié si une émission de titres est admise à la négociation sur le site internet de <b>[compléter]</b> ou sur un site d'informations financières »</p>
1.16	<b>Système de règlement-livraison d'émission</b>	<p><b>Si le programme bénéficie du label STEP :</b> merci de compléter (cf. list STEP éligible SSS)</p> <p><b>Si pas de label STEP :</b> compléter ou indiquer « Optionnel* »</p>
1.17	<b>Notation(s) financière(s) du programme</b>	<p><b>Indiquer : « Noté » ou « non Noté »,</b></p> <p><b>Dans le premier cas, communiquer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom de(s) agence(s) de notation ;</li> <li>• Lien hypertexte actif renvoyant directement à la notation du programme sur le site internet de l'agence de notation.</li> </ul> <p><b>Possibilité d'inclure un renvoi vers l'Annexe II</b> &gt; Préciser également : « Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur ».</p>
1.18	<b>Garantie</b>	Sans objet
1.19	<b>Agent(s) domiciliaire(s) (liste exhaustive)</b>	Indiquer leur dénomination sociale
1.20.	<b>Arrangeur</b>	<p>Indiquer « Optionnel*» ou Compléter par la dénomination sociale</p>

\* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

1.21	<b>Mode de placement envisagé</b>	<p>Mode de placement (placement direct et/ou via des agents placeurs) et indication de la dénomination sociale des intermédiaires chargés du placement des titres.</p> <p>Préciser également : « L'Émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur »</p>
1.22	<b>Restrictions à la vente</b>	Indiquer « Optionnel* » ou compléter
1.23	<b>Taxation</b>	Indiquer « Optionnel * » ou compléter
1.24	<b>Implication d'autorités nationales</b>	Compléter par « Banque de France » ou indiquer « Optionnel * »
1.25	<b>Contact (s)</b>	Indiquer un ou plusieurs n° de téléphone et adresse(s) mail (idéalement génériques).
1.26	<b>Informations complémentaires relatives au programme</b>	<p>Indiquer « Optionnel * » ou compléter</p> <p>Programme « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé à des indicateurs clés liés au développement durable » se référer au §4.</p>
1.27	<b>Langue de la documentation financière faisant foi</b>	Français
1.28	<b>Notation(s) extra financière(s) du programme</b>	<p><b>Indiquer : « Noté » ou « non Noté »,</b></p> <p><b>Dans le premier cas, communiquer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de(s) agence(s);</li> <li>● Lien hypertexte actif renvoyant directement à la notation extra financière du programme sur le site internet de l'agence de notation.</li> </ul> <p><b>Possibilité d'inclure un renvoi vers l'Annexe I</b> Préciser également : « Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur ».</p>

\* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

<b>2. DESCRIPTION DE L'EMETTEUR</b>		
<b>Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures</b>		
<b>2.1</b>	<b>Dénomination sociale de l'émetteur</b>	À compléter
<b>2.2</b>	<b>Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents</b>	À compléter Indiquer les tribunaux compétents pour les activités de l'émetteur (et non ceux qui auraient à connaître de questions relatives à l'émission de TCN)
<b>2.3</b>	<b>Date de constitution</b>	JJ/MM/AAAA
<b>2.4</b>	<b>Siège social et principal siège administratif (si différent)</b>	Adresse complète du siège social et, le cas échéant, du principal siège administratif si celui-ci diffère.  Dans le cas d'un émetteur agissant par l'intermédiaire de la succursale d'un établissement non-résident, adresse du siège social de l'émetteur et adresse de sa succursale.
<b>2.5</b>	<b>Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiant LEI</b>	À compléter
<b>2.6</b>	<b>Objet social résumé</b>	À compléter
<b>2.7</b>	<b>Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur</b>	Mention des n° de pages du dernier rapport annuel où figure cette description ou, le cas échéant, présentation succincte de l'activité de l'émetteur.  Si ces différents éléments ne figurent pas déjà explicitement dans les documents relatifs aux deux derniers exercices mentionnés au 3° de l'article D.213-9 du code monétaire et financier, les indications suivantes sont à fournir : Sur les deux derniers exercices : Description sur les deux derniers exercices des principales branches d'activités de l'émetteur et du montant du chiffre d'affaires réalisé, avec indication des principales catégories de produits ou des services rendus et des zones géographiques concernées.  Renseignements relatifs à la stratégie RSE de l'émetteur  (Programme « Vert », « Social », « Durable » ou « Indexé à des indicateurs clés liés au développement durable » : se référer à la section 4)
<b>2.8</b>	<b>Capital</b>	Nombre et catégorie des titres le constituant avec mention des principales caractéristiques (valeur nominale, contrevalet globale en euro si le capital est annoncé en devise étrangère, etc...)
<b>2.8.1</b>	<b>Montant du capital souscrit et entièrement libéré</b>	À compléter

2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	À compléter
2.9	<b>Répartition du capital</b>	Mentionner les actionnaires détenant au moins 5% du capital
2.10	<b>Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés</b>	Nom de ces marchés (si disponible, insérer le lien hypertexte actif permettant d'accéder à l'information)  Ou « non applicable »
2.11	<b>Composition de la direction</b>	Mentionner les n° de pages des rapports annuels des deux derniers exercices où figure la composition de la direction avec le nom des principaux dirigeants. A défaut de rapport annuel ou en cas de changement depuis, fournir l'information demandée.
2.12	<b>Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des données sociales)</b>	À compléter
2.13	<b>Exercice comptable</b>	Du jour/mois au jour/mois
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	Sous la forme « JJ/MM/AAAA »
2.14	<b>Exercice fiscal</b>	Indiquer « Optionnel* » ou Compléter par « JJ/MM/AAAA »
2.15	<b>Commissaires aux comptes de l'émetteur ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur</b>	
2.15.1	Commissaires aux comptes	Noms et adresses des cabinets d'audit titulaires et suppléants, s'il y a lieu.
2.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	Indiquer les n° de pages des rapports annuels des deux derniers exercices où figurent ces informations. A défaut de rapport annuel, inclure les rapports précités dans la documentation financière (Cf. annexe III).
2.16	<b>Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger</b>	Description succincte des programmes d'émission avec indication des plafonds des encours en vigueur sur les marchés étrangers où des titres de même nature, sont négociés (Euro Commercial Paper, USCP,...)
2.17	<b>Notation(s) financière(s) de l'émetteur</b>	Indiquer « Optionnel * » ou

		<p>Compléter par soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Noté » en indiquant le (les) nom(s) de (des) agence(s) concernée(s)</li> <li>ou</li> <li>• « non Noté »</li> </ul>
<b>2.18</b>	<b>Information complémentaire sur l'émetteur</b>	Indiquer « Optionnel *» ou compléter
<b>2.19</b>	<b>Notation(s) extra financière(s) de l'émetteur</b>	<p>Indiquer « Optionnel *»</p> <p>ou</p> <p>Compléter par soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Noté » en indiquant le (les) nom(s) de (des) agence(s) concernée(s)</li> <li>ou</li> <li>• « non Noté »</li> </ul>

---

**3. CERTIFICATION DE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS FOURNIES  
INCLUANT LES ANNEXES ET LE CARTOUCHE 4**

**Article D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les  
réglementations postérieures**

<i>Certification des informations fournies pour l'émetteur</i>		
<b>3.A.1</b>	<b>Nom et fonction de la ou des personne(s) responsable(s) de la documentation financière portant sur le programme NEU CP/MTN ESG (à préciser)</b>	A compléter
<b>3.A.2</b>	<b>Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière portant sur le programme NEU CP/MTN ESG (à préciser)</b>	« A ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, <b>qui inclut les annexes et l'intégralité du cartouche 4 infra</b> , y compris la traduction (le cas échéant), est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur »
<b>3.A.3</b>	<b>Date, lieu et signature</b>	Sous la forme JJ/MM/AAAA

**4. Information complémentaires sur le Programme « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé à des indicateurs clés liés au développement durable »**

Présentation et contenu conformes à la recommandation de place ACI France, AFTE et AFG	
<p><b>4.1</b></p>	<p><b>Objet « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé à des indicateurs clés liés au développement durable » du programme</b></p> <p>a/ Financement spécifique avec utilisation du produit de l'émission (« <i>Use of Proceeds</i> » ou « <i>UoP</i> ») exclusivement dédiée au financement de projets « Verts » / « Sociaux » / « Durables » (se référer à cette section)</p> <p>Description des catégories de projets éligibles à vocation sociale et/ou environnementale, sélection de ceux-ci, les objectifs environnementaux et/ou sociaux poursuivis par ce programme, l'utilisation des fonds et évaluation des projets.</p> <p>- Si un framework « vert »/ « social »/ « durable » est établi par l'émetteur, y faire référence et intégrer le lien éventuel vers le site internet de l'émetteur ou tout autre lien vers le framework.</p> <p>Ou</p> <p>b/ Financement de besoins généraux de l'émetteur (« <i>General Purposes</i> » ou « <i>GP</i> ») avec une indexation du rendement offert par les titres à des indicateurs clés liés au développement durable (« Green, Social, Sustainable Linked NEU CP/MTN ») :</p> <p>Description, définition, sélection et calibration des indicateurs de performance ESG (« KPIs ») choisis ainsi que les objectifs à atteindre dans le cadre de la feuille de route.</p> <p>- Si un framework « <i>Sustainability-linked</i> » est établi par l'émetteur, y faire référence et intégrer le lien éventuel vers le site internet de l'émetteur ou tout autre lien vers le framework</p> <p><u>Pour a/ et b/ :</u></p> <p>Indiquer en quoi ces projets et objectifs s'inscrivent dans la Taxonomie européenne et à quels objectifs de la taxonomie ils contribuent. (atténuation du changement climatique : l'impact d'une organisation sur l'environnement ; adaptation au changement climatique</p>

		<p>: l'impact de l'environnement sur une organisation ; utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ; transition vers une économie circulaire, prévention et recyclage des déchets ; prévention et réduction de la pollution ; protection des écosystèmes sains).</p> <p>Idem pour les objectifs de développements durables onusiens...</p>
<b>4.2</b>	<b>Standard(s) suivi(s)</b>	<p>Mentionner le cahier des charges suivi :</p> <p>Ex : EU Green Bond Standard (EUGBS), UN SDG, Green Bond Principles, Sustainability-Linked Bond Principles (ICMA), Climate Bonds Standards (CBI), etc...</p>
<b>4.3</b>	<b>Usage des fonds</b>	<p>Indiquer si l'usage des fonds (UoP) est aligné ou non sur la Taxonomie européenne</p>
<b>4.4</b>	<b>Obtention d'un Label</b>	<p>Mention, le cas échéant d'un Label pour les titres émis</p>
<b>4.5</b>	<b>Rémunération liée aux objectifs « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé au développement durable » du programme</b>	<p>Indiquer la forme de rémunération retenue ou le mécanisme d'ajustement retenu en renvoyant à l'annexe II bis).</p> <p>Compléter, le cas échéant, en conservant ou en amendant les mentions figurant dans la documentation financière précédente.</p>
<b>4.6</b>	<b>Reporting « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé à des indicateurs clés liés au développement durable » du programme</b>	<p>Préciser tout <i>reporting</i> que compte réaliser l'émetteur : préciser l'objectif, la périodicité et l'accessibilité (lien hypertexte) de chacun des <i>reportings</i> envisagés.</p> <p>Préciser les principes et métriques d'impact qualitatifs et quantitatifs pour démontrer la contribution aux objectifs environnementaux ou sociaux (insérer un lien vers la documentation afférente) si possible en lien avec la taxonomie</p> <p>Indiquer l'estimation de l'impact environnemental (si disponible)</p> <p>Détailler dans le <i>reporting</i> l'utilisation effective des fonds ou le niveau d'atteinte des Indicateurs clés de performance</p> <p>Préciser la fréquence d'intervention du vérificateur externe sur le <i>reporting</i> et où l'investisseur peut consulter son rapport / son attestation.</p>

4.7	<b>Renseignements relatifs à la stratégie RSE de l'émetteur</b>	<p>Indiquer la stratégie RSE, les missions, les objectifs, les engagements...</p> <p>Préciser de quelle manière l'émission des titres s'inscrit dans cette stratégie RSE.</p> <p>Evaluation de la trajectoire carbone si disponible</p>
4.8	<b>Gouvernance « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé au développement durable » du programme</b>	<p>Indiquer de façon synthétique la Gouvernance « Vert », « Social », « Durable » ou « Indexé à des indicateurs clés liés au développement durable » + annexe dédiée pour les détails</p> <p>Si un framework « vert » / « social » / « durable » ou « indexé au développement durable » est établi par l'émetteur, y faire référence et intégrer le lien éventuel vers le site internet de l'émetteur ou tout autre lien vers le framework.</p>
4.9	<b>Seconde opinion par un expert indépendant (sur la conformité du framework avec les réglementations/standards/principes et/ou avec la stratégie de l'émetteur...)</b>	<p>Indiquer les références, les standards auxquels ils adhèrent et détails en Annexe.</p> <p>Préciser le nom du tiers vérificateur et la fréquence de l'audit.</p> <p>Indiquer à quel endroit l'(les) investisseur(s) peut (vent) consulter le document (lien hypertexte).</p>
4.10	<b>Troisième opinion par un expert indépendant (sur l'allocation des fonds et/ou sur le rapport d'allocation des fonds...)</b>	<p>Indiquer les références, les standards éventuels et détails en Annexe</p> <p>Préciser le nom du tiers vérificateur.</p> <p>Indiquer à quel endroit l'investisseur peut consulter le document (lien hypertexte).</p>
4.11	<b>Pour les titres dont le rendement est indexé à des indicateurs clés, vérification du respect de l'évaluation (ou des indicateurs clés utilisés)</b>	<p>Nom du ou des vérificateur(s) externe(s)</p> <p>Indiquer la portée de l'attestation.</p> <p>Indiquer où l'investisseur peut consulter l'attestation (ou équivalent).</p> <p>Préciser également la fréquence à laquelle le(s) vérificateur(s) externe(s) procède à cette vérification.</p>

4.12	<b>Notation(s) extra-financière(s) du programme</b>	<p><b>Reprendre l'information mentionnée en 1.28 ou Indiquer : « Noté » ou « non Noté »,</b></p> <p><b>Dans le premier cas, communiquer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de(s) agence(s);</li> <li>● Lien hypertexte actif renvoyant directement à la notation extra financière du programme sur le site internet de l'agence.</li> </ul> <p><b>Possibilité d'inclure un renvoi vers l'Annexe I</b></p> <p>&gt; Préciser également : « Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur ».</p>
4.13	<b>Notation(s) extra-financière(s) de l'émetteur</b>	<p><b>Reprendre l'information mentionnée en 2.19 ou Indiquer : « Noté » ou « non Noté »,</b></p> <p><b>Dans le premier cas, communiquer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de(s) agence(s) ;</li> <li>● Lien hypertexte actif renvoyant directement à la notation extra financière de l'émetteur sur le site internet de l'agence.</li> </ul> <p><b>Possibilité d'inclure un renvoi vers l'Annexe I</b></p> <p>&gt; Préciser également : « Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur ».</p>

<b>ANNEXES</b>		
<b>Annexe I</b>	<b>Notation(s) du programme d'émission</b>	
A I.1	Notation(s) financière(s) du programme d'émission	Le cas échéant, présentation des liens hypertextes actifs vers les sites internet des agences spécialisées où figure la notation du programme d'émission
A I.2	Notation(s) Extra financière(s) du programme d'émission	Le cas échéant, présentation des liens hypertextes actifs vers les sites internet des agences spécialisées où figure la notation extra financière du programme d'émission
<b>Annexe II</b>	<b>Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu*</b>	<p>Les rapports annuels ou documents de référence des deux derniers exercices comptables de l'émetteur (si possible, insérer un lien hypertexte actif).</p> <p>Dans l'hypothèse où l'émetteur n'établit pas les rapports précités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insérer en fin de documentation financière les rapports des Commissaires aux comptes sur la sincérité des informations comptables portant explicitement sur les comptes précités</li> <li>• Transmettre à la Banque de France les documents mis à disposition de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu, incluant notamment les comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés.</li> </ul> <p>Programme « Vert », « Social », « Durable » ou « Indexé au développement durable »: voir Annexe II bis</p>

\* Les informations exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier, incluant les documents mis à disposition de l'Assemblée générale des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu, sont communiquées à toute personne qui en fait la demande, conformément à l'article D.213-13 du code monétaire et financier.

<p><b>Annexe III bis</b></p>	<p><b>Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu<sup>3</sup> spécifiques aux aspects « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé à des indicateurs clés liés au développement durable » du programme complétés des autres documents afférents</b></p>	<p><b>Cette annexe spécifique devra, le cas échéant, détailler l'option retenue en terme de typologie</b></p> <p>A) Financement de projets identifiés avec une traçabilité des fonds :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Utilisation du produit de l'émission et suivi</li> <li>2. Procédure d'évaluation de projet et de sélection</li> <li>3. Affectation et gestion du produit de l'émission &gt; Alignement des fonds levés avec la Taxonomie européenne</li> <li>4. <i>Reporting</i></li> <li>5. Cadre de gouvernance</li> </ol> <p>B) Financement lié au développement durable avec Indicateurs clés de performance :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sélection des indicateurs clé liés au développement durable (« Key Performance Indicators » ou KPIs)</li> <li>2. Calibrage des cibles de performance durable (« Sustainability Performance Targets » ou SPTs) &gt; Préciser le lien entre les KPIs et SPTs</li> <li>3. Caractéristiques et détails des modalités spécifiques du versement de la rémunération additionnelle en cas de non atteinte des cibles</li> <li>4. <i>Reporting</i></li> <li>5. Vérification (après l'émission)</li> <li>6. Cadre de gouvernance</li> </ol>
<p><b>Annexe IV</b></p>	<p><b>Avenant daté sous format électronique et papier (signé)</b></p>	<p>Insérer l'avenant ou mentionner « sans objet »</p>